



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Saint-Denis, le 21 JAN. 2016

Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires,
directeur de la ville et de la cohésion urbaine

A

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie
française

En copie pour information:

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale.

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux chargés
de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

DIRECTION DE LA VILLE
ET DE LA COHESION URBAINE

Pôle programmation et exécution des
crédits politique de la ville

Dossier suivi par :

Gabrielle de NADAILLAC

Responsable du pôle

01.85.58.61.48

Gabrielle.denadailiac@cget.gouv.fr

**Objet : Information relative aux dotations départementales et régionales de crédits
du programme 147 « politique de la ville » pour 2016**

Annexe 1 : Dotations 2016 crédits, adultes relais et délégués du préfet

Annexe 2 : Guide de la nomenclature 2016

*Annexe 3 : Guide d'accès aux fichiers adultes relais de l'Agence de services et de paiements (ASP),
CERFA AR1, et CERFA AR2*

Annexe 4 : Cibles 2016 des parrainages et contrôles

Annexe 5 : Annuaire et contacts utiles

Je vous prie de trouver ci-dessous, en complément de l'instruction ministérielle relative aux orientations de la politique de la ville pour 2016, les informations financières concernant les dotations¹ régionales et départementales du programme 147 « Politique de la ville » pour l'exercice 2016.

Les crédits répartis entre les territoires atteignent en 2016 **227,4M€**, et représentent près de 95 % des crédits d'intervention du programme 147, témoignant de la confiance placée dans les échelons déconcentrés de l'Etat.

¹ La nouvelle organisation mise en place à compter du 1er janvier 2016 repose sur un budget opérationnel de programme (BOP) central et des unités opérationnelles (UO) locales pour chaque département, ainsi que pour les 13 nouvelles régions concernées par la politique de la ville (cf. note CGET du 4 novembre 2015 relative au dialogue de gestion du programme 147, point 2.1).

Ces crédits sont en hausse de 4% par rapport au budget initial 2015 (218,3M€), dans le prolongement des comités interministériels pour l'égalité et la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015.

1 / Modalités de répartition des dotations pour 2016

Le rebasage sur 2015-2017 des dotations territoriales au vu de la nouvelle géographie prioritaire se poursuit, pour tendre vers les dotations cible. Afin de lisser les évolutions d'une année sur l'autre, les ajustements à la baisse sont limités à 15% pour les quelques départements concernés.

Cette année encore, la méthode retenue pour re-baser les dotations au niveau de chaque département s'appuie sur deux critères objectifs et équitables :

- la population des quartiers prioritaires ; ce critère entrant pour 80% dans la détermination de la dotation de référence d'un département ;
- la richesse relative des communes concernées (pour $\frac{3}{4}$ des 20% restant) et des EPCI auxquelles elles appartiennent (pour $\frac{1}{4}$ des 20% restant), appréciée à partir du potentiel financier calculé par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Ces deux critères permettent de définir une dotation de référence pour chaque EPCI et, par agrégation, pour chaque département.

Un processus similaire de redéploiement est retenu s'agissant des postes adultes relais.

Vous trouverez, en annexe 1, le montant de la dotation régionale ainsi que le montant des dotations départementales, le nombre de postes d'adultes-relais et le nombre de postes de délégués du préfet alloués à chacun des départements de votre région.

Concernant les répartitions régionales, les enveloppes 2016 comprennent l'intégralité des dotations déléguées en 2015, y compris les crédits de fonctionnement des centres de ressources de la politique de la ville. Des orientations particulières vous seront adressées en février pour la mise en œuvre du nouveau cadre de référence et la mise en place d'une couverture intégrale des territoires par un centre de ressources. Ces orientations proposeront également des modalités harmonisées de fixation des subventions allouées à chaque centre.

Pour les opérations « Portes du temps », conformément au courrier du 17 décembre 2015, vous êtes invités à faire remonter au niveau national (CGET /DVCU - bureau des affaires sociales, santé, jeunesse, sport, culture et médias) les projets que vous souhaitez voir accompagnés par la politique de la ville et le financement demandé, à l'issue de vos échanges avec les DRAC. Vos demandes, attendues pour le 1^{er} mars 2016 au plus tard, mettront en avant l'analyse de la pertinence des projets au regard de l'association des jeunes des quartiers prioritaires et du lien avec le volet culture du contrat de ville signé. Une dotation complémentaire pourra alors vous être accordée, dans la limite des crédits disponibles.

Des dotations complémentaires de crédits pourront également être déléguées au niveau régional après examen des demandes pour le financement :

- des écoles de la 2^{ème} chance ;
- du plan de professionnalisation des adultes relais.

Des instructions interministérielles dédiées vous seront prochainement transmises pour la mise en œuvre en 2016 du dispositif « école ouverte », ainsi que sur la montée en puissance du parrainage.

Par ailleurs, des dotations complémentaires de crédits pourront être déléguées au niveau départemental, après examen des demandes, pour le financement :

- des cordées de la réussite ;
- des internats de la réussite.

2/ Modalités de gestion du Programme 147 en 2016

2.1. Gestion Etat – interface GISPRO CHORUS

L'article 105 de la loi de finances pour 2015 a dissout l'Agence nationale pour l'égalité des chances et la cohésion sociale (Acsé) au 31 décembre 2015. La gestion des crédits du P147 est donc désormais assurée par l'Etat par le biais de l'outil GISPRO directement relié à CHORUS. Vous veillerez à ce que les contrats de service vous liant avec les Centres de Services Partagés régionaux (CSP) mentionnent bien la délégation de gestion du Programme 147.

2.2. Gestion Etat – interface GISPRO CHORUS

Vous trouverez en annexe 2 la nomenclature GISPRO 2016 des interventions de la politique de la ville. Vous noterez que la nomenclature est désormais restreinte au programme 147, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) étant désormais rattaché au programme 122 et suivi par d'autres outils que GISPRO.

2.3. Instruction GISPRO

Vous serez prochainement informés de la date de l'ouverture de la campagne 2016 dans GISPRO. L'ouverture est programmée pour la mi-février 2016, ce qui vous permettra de commencer l'instruction des dossiers.

Les engagements pourront être émis vers CHORUS à compter du mois de mars prochain. De même, un guide de l'ordonnateur est en cours de validation. Il sera mis en ligne avant la fin du mois de janvier.

2.4. ADDEL -APPEL

A partir d'un dossier de demande saisi par un organisme dans ADDEL, l'outil APPEL a été testé en 2013-2014 dans 18 départements qui utilisaient Poliville précédemment.

APPEL permet aux différents partenaires de la politique de la ville de consulter ce dossier, d'émettre un avis ainsi qu'une proposition de financement. Il sert aussi à préparer les comités techniques et à enregistrer le résultat des comités. Toutes les actions effectuées dans APPEL sont automatiquement déversées dans GISPRO.

L'utilisation de cet outil a été suspendue en 2015 en raison des profonds changements intervenus à la suite de la loi de programmation pour la ville du 21 février 2014. Notre recommandation est de maintenir la suspension de son utilisation en 2016. Le fonctionnement de cet outil nécessite en effet que la liste des signataires de chaque contrat de ville soit établie, ainsi que l'organisation mise en place entre ces derniers (identification et rôle des chefs de projet, par exemple).

2.5. Charges à payer et reports de crédits

Le traitement des charges 2015 de l'Acsé à payer en 2016 est assuré par le pôle financier de la direction de la ville et de la cohésion urbaine (DVCU) du CGET. Des précisions seront prochainement communiquées à vos services sur ce point.

2.6. Cas particuliers : Réussite éducative et Adultes Relais

Concernant le traitement des reliquats sur les subventions accordées en 2015 aux projets de réussite éducative (PRE), la procédure va évoluer et vous sera prochainement communiquée.

Afin de faciliter le suivi des adultes relais (AR), une plateforme de dépôt des fichiers de l'Agence de services et de paiements (ASP) a été développée. Elle vous est désormais accessible et la procédure de connexion vous est précisée en annexe 3.

L'ASP ne fournissant plus les imprimés CERFA en version papier, les nouveaux formulaires AR1 et AR2 sont joints en annexe 3.

2.7. Contrôle des subventions et des postes adultes relais

Vous définirez, en lien avec les départements, une programmation régionale de contrôles pour l'année 2016. Les objectifs régionaux qui vous sont assignés à l'issue des dialogues de gestion sont précisés en annexe 4. Cette année, une nouvelle grille de contrôle a été développée, permettant l'audit des dispositifs de réussite éducative. Des formations sur ce nouvel outil sont à votre disposition.

La liste des contacts utiles est jointe en annexe 5.

Les services de la direction de la ville et de la cohésion urbaine sont à votre disposition pour vous apporter toute précision ou assistance dont vous auriez l'utilité.

**Le Commissaire général délégué
Directeur de la ville et de la cohésion urbaine**

Sébastien JALLET

